

Edmond de Stoneham," dans le comté de Québec, savoir :

1° Tous les lots depuis No 1 jusqu'au No onze, ces lots inclus, des premier, deuxième, troisième et quatrième rangs du canton de Stoneham ;

2° Tous les lots entre les Nos un à 26, ces deux lots compris, appelés, Trinité du Grand-Pré, rang de la Reine ;

3° Tous les lots entre les Nos 27 à 52, tous deux compris, sur la concession nord-est du domaine de Saint-Pierre ;

4° Tous les lots entre les Nos 53 à 69, tous deux compris, de la concession sud-ouest du domaine Saint-Pierre ;

5° Tous les lots entre les Nos 92, 73, 70 et 95, ces quatre lots compris, sur les fiefs Lépinay et d'Orsainville, et révoquer l'arrêté en conseil du 9 février 1889.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 septembre courant (1889), de détacher de la municipalité de "Saint-Elphège," dans le comté de Yamaska, les lots suivants du cadastre, savoir : — Nos 482, 483, ainsi que 495, 496, 497, 498, 499, moins les *abouts* de ces cinq derniers lots, et 524, 525 et 739 ; et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de "Saint-Zéphirin," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 septembre courant (1889), de détacher de la municipalité de Saint-George de Henryville, dans le comté d'Iberville, les lots Nos 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, et 85 du cadastre de cette paroisse et les annexer à la municipalité de Sainte-Anne de Sabrevois, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 2 septembre courant (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté d'Yamaska, Saint-Bonaventure d'Upton.—M. Vincent Lemaire, en remplacement de M. Joseph Dessert, et M. Frédéric Yorgeau, en remplacement de M. Zacharie Gauthier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 12 septembre courant (1889), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Bonaventure, Paspébiac.—M. Philippe Delarosbil, en remplacement de M. Isaac Aspireau.

Comté d'Ottawa, Hincks.—M. Louis Lachapelle, en remplacement de M. Albert Groulx.

Comté de Rimouski, Saint-Mathieu de Rioux.—M. Joseph Parent, en remplacement de M. Elisée Jean.

Syndics d'écoles.

Comté de Bonaventure, Cox.—M. Pierre Joseph, en remplacement de M. François Joseph.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 16 septembre courant (1889), de nommer M. Joseph Montambault, commissaire d'écoles pour la paroisse de Saint-Ubalde, dans le comté de Portneuf, en remplacement de M. Michel Huot.

A V I S.

Demande de changer les limites de municipalités scolaires suivant l'article 1973 S. R. Q.

Une demande a été faite de détacher la moitié est des lots neuf et dix dans le quatrième rang du canton de Potton, comté de Brome, et le quart ouest du lot No dix dans le cinquième rang du même canton, et de les annexer à la municipalité du village de Mansonville, comté de Brome, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 16 de septembre courant, de détacher de la municipalité du "Cap-Santé," dans le comté de Portneuf, les lots suivants du cadastre, savoir : depuis le lot No 106 jusqu'au lot No 162 inclusivement, dans le premier rang, et depuis le lot 179 jusqu'au lot 195 aussi inclusivement, dans le deuxième rang, et plus particulièrement cette partie de territoire formant actuellement l'arrondissement No 4, et Périger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Village de Cap-Santé."

A V I S

De demande de changer les limites de municipalités scolaires suivant l'article 1973 S. R. Q.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été faite pour annexer le neuvième rang du canton d'Aylwin, comté d'Ottawa, à la municipalité scolaire d'Aylwin, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.